

<https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/04/18/violence-des-mineurs-a-l-ecole-attal-mis...>

 Eléa Pommiers

 11 min read

Violence des mineurs : à l'école, Attal mise sur des sanctions contestées et pas toujours applicables

Cet article vous est offert

Pour lire gratuitement cet article réservé aux abonnés, connectez-vous

[Se connecter](#)

Vous n'êtes pas inscrit sur Le Monde ?

[Inscrivez-vous gratuitement](#)

- [Société](#)
- [Éducation](#)

« Commissions éducatives » en primaire, sanction sur les diplômes et mention dans Parcoursup pour les élèves perturbateurs... Les principales mesures évoquées jeudi par le premier ministre portent sur la répression et la punition du non-respect des règles.

Article réservé aux abonnés



Gabriel Attal veut un « *sursaut d'autorité* », et l'école doit en être l'un des principaux vecteurs. « *Je veux une école du civisme, de la règle commune, du respect de la règle, des droits et devoirs et de la responsabilisation de tous* », a insisté le premier ministre, jeudi 18 avril, depuis Viry-Châtillon (Essonne), où un adolescent de 15 ans, Shemseddine, est mort début avril, après avoir été passé à tabac près de son collègue. Lors de cette allocution aux accents de fermeté revendiquée, l'ancien ministre de l'éducation nationale a résumé d'une phrase, déjà employée en janvier lors de son discours de politique générale en janvier, le « *principe* » de sa politique : « *Tu casses, tu ré pares. Tu salis, tu nettoies. Tu défies l'autorité, on t'apprend à la respecter.* »

Les principales mesures évoquées jeudi portent ainsi sur la répression et la punition du non-respect des règles. Gabriel Attal, qui promet de « *ne pas laisser la culture de l'impunité s'installer dès les premières années* », a déclaré que des « *commissions éducatives* » seraient créées à partir de septembre dans les écoles primaires pour prononcer des « *sanctions adaptées* ». Ces instances existent dans le second degré et ne sont pas destinées, comme les conseils de discipline auxquels les compare le premier ministre, à prononcer une sanction mais à proposer une solution éducative. « *Tout est à construire pour le premier degré* », élude Matignon, sans plus de précision.

« *On ne voit pas ce qu'il entend changer, car cela existe aussi dans le premier degré, sous le nom d'équipe éducative* », pointe, agacée, Guislaine David, du Snuipp-FSU. Selon le ministère, ces équipes sont d'ailleurs réunies dans près de 70 % des cas d'« *incidents graves* » signalés à l'école primaire.

Pour les adolescents, le premier ministre s'est dit « *favorable* » à ce que les élèves qui « *perturbent gravement la vie de l'établissement* » se voient « *sanctionnés sur leur brevet, leur CAP ou leur bac* » et à ce qu'une « *mention soit apposée sur leur dossier Parcoursup* ». Cette piste laisse perplexes les professionnels, qui rappellent que les jurys d'examen, tout comme les commissions d'étude des vœux de Parcoursup, ont déjà accès aux dossiers des élèves.

La mesure soulève également des questions juridiques : « *On peut peut-être envisager d'enlever un point ou un demi-point, mais empêcher un élève dont les résultats sont corrects d'obtenir un examen à cause de son comportement pourrait aisément être jugé disproportionné* », tempère Antoine Furet, avocat spécialisé en droit de l'éducation. Matignon reconnaît que cela nécessiterait un « *véhicule législatif* », mais que cette sanction ne s'appliquerait que si l'élève concerné refusait d'effectuer une « *activité d'intérêt général* ».

« **L'école publique doit accueillir tous les enfants** »

Afin de « *responsabiliser* » les parents d'élèves, Gabriel Attal a formulé l'idée d'un « *contrat de droits et d'obligations* » ouvrant à des sanctions. Sur BFM-TV jeudi soir, il a précisé qu'il entrerait en vigueur dès septembre. La commission d'enquête sénatoriale sur les violences contre les enseignants, qui a remis son rapport le 6 mars, avait réfléchi à cette possibilité, et avait finalement abandonné l'idée d'un contrat pour proposer la signature d'une simple charte. « *Un contrat pose la question de ce qu'il se passe si des parents refusent de le signer, alors que l'école publique est ouverte à tous et doit accueillir tous les enfants, cela pose une difficulté juridique* », explique l'un des deux rapporteurs, le sénateur Laurent Lafon (UDI, Val-de-Marne).

Les contours exacts de ces mesures sont renvoyés aux conclusions de la concertation de huit semaines annoncées par le premier ministre, sur le même modèle de celle qu'il avait lancée à l'éducation nationale pour préparer son « *choc des savoirs* ».

Le Monde Ateliers

[Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences](#)

[Découvrir](#)

Du reste, beaucoup des éléments concernant l'institution scolaire énumérés jeudi par le successeur d'Elisabeth Borne étaient déjà connus, bien que leur déploiement soit encore balbutiant et incertain. Parmi les seules mesures d'apprentissage évoquées, Gabriel Attal a rappelé l'instauration des « *cours d'empathie* » à l'école primaire, et le « *doublément de l'horaire* » hebdomadaire de l'enseignement moral et civique au collège – qui, dans les faits, n'a pas été financé et n'est que facultatif.

L'internat contre les « mauvaises fréquentations »

Au rang des mesures « *d'accompagnement* », le premier ministre a également déclaré que « *tous les collégiens seront scolarisés tous les jours de la semaine entre 8 heures et 18 heures* », parce qu'à « *12 ans ou 13 ans, on n'a rien à faire dans la rue dans la journée* ». Matignon a par la suite précisé que la mesure, non obligatoire pour les élèves, ne concernait en réalité que les établissements de l'éducation prioritaire, comme l'avait déjà annoncé en juin 2023 le président de la République, Emmanuel Macron.

Cette organisation, dont on ignore les moyens qu'elle requiert, est expérimentée cette année et sera « *généralisée progressivement* », précise la Rue de Varenne. Pour « *couper un jeune de ses mauvaises fréquentations* », Gabriel Attal a en outre réitéré son intention de proposer aux parents un hébergement en internat. Selon Matignon, deux modalités seraient proposées : un accueil durant les seules vacances scolaires, et un hébergement à l'année pour y effectuer leur scolarité.

Sur le fond comme sur la forme, le discours du premier ministre nourrit l'exaspération, et même l'inquiétude des acteurs de l'école. « *Gabriel Attal veut, assume, va faire, mais il recycle principalement des choses existantes, il communique et joue le ministre de l'agitation nationale plus qu'autre chose* », cingle Sophie Vénétitay, du SNES-FSU.

Les représentants des enseignants regrettent largement que le chef du gouvernement axe sa politique sur les sanctions au détriment de la prévention et de l'accompagnement

des élèves qui, soulignent-ils, demandent des moyens. « *Un enfant qui a de lourds problèmes de comportement n'est pas un délinquant en puissance, c'est d'abord un enfant qui va mal* », insiste Guislaine David. Elisabeth Allain-Moreno, du SE-UNSA, abonde : « *La vision de Gabriel Attal rend la jeunesse coupable et non victime des dysfonctionnements de la société qu'il faut accompagner. Les éducateurs que nous sommes trouvent ça très dangereux.* »

Pour Sébastien Roché, sociologue et auteur de *La Nation inachevée. La jeunesse face à l'école et à la police* (Grasset, 2022), la philosophie du discours délivré jeudi « *confond autorité et obéissance* » et ne répond pas aux enjeux. « *L'idée qu'il faut "corriger" des adolescents, et que c'est par la contrainte qu'on va les obliger à adhérer à un collectif, ne fonctionne pas. Les études le montrent. En véhiculant l'idée que la solution est de les redresser individuellement, on ne s'interroge pas sur la responsabilité de la société et des institutions* », déplore-t-il.

[Eléa Pommiers](#)

[Contribuer](#) [Réutiliser ce contenu](#)

Vous pouvez lire *Le Monde* sur un seul appareil à la fois

Ce message s'affichera sur l'autre appareil.

[Découvrir les offres multicomptes](#)

- Parce qu'une autre personne (ou vous) est en train de lire *Le Monde* avec ce compte sur un autre appareil.

Vous ne pouvez lire *Le Monde* que sur **un seul appareil** à la fois (ordinateur, téléphone ou tablette).

- Comment ne plus voir ce message ?

Si vous utilisez ce compte à plusieurs, [passez à une offre multicomptes](#) pour faire profiter vos proches de votre abonnement avec leur propre compte. Sinon, cliquez sur « » et assurez-vous que vous êtes la seule personne à consulter *Le Monde* avec ce compte.